

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2023D120

OBJET :
25. ACQUISITION DE
BOUTS DE TROTTOIRS
RUE ORPHÉE
VARISCOTTE.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le 16-10-2023
ID : 058-215904004-20230928-2023D120-DE



L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-huit SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. MORVAN Hervé, **procuration** à Mme CAPPELLE Christiane
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme QUIQUE Corinne

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGER Delphine a été élue Secrétaire de séance.

Des travaux de réfection vont être réalisés rue Orphée Variscotte par la Communauté de Commune Flandre lys, début d'année 2024.

Afin de régulariser les empiètements sur le domaine privé, la commune souhaite donc acquérir plusieurs trottoirs concernés, pour une superficie totale de 90 m². Le plan est annexé à la convocation.

Les parcelles sont les suivantes :

Propriétaires	Adresses	Références Cadastrales	Contenance en m ²
M. et Mme BACROT Alain	4 rue Orphée Variscotte	B 1354 et B 2123	20 m ² et 6 m ²
Consorts FLAHAUT MANCHUELLE	6 rue Orphée Variscotte	B 2128	23 m ²
M. et Mme CARREE MOREL Henri	8 rue Orphée Variscotte	B 2127	18 m ²
Mme KIEKEN Danièle	9 rue Orphée Variscotte	B 1286	17 m ²
Mme SOHIER Mireille	10 rue Orphée Variscotte	B 2126	6 m ²

Après proposition auprès des propriétaires, un accord a été trouvé pour l'acquisition de ces parcelles au prix de 15 €/m². Le montant juste sera à déterminer selon la superficie exacte des parcelles à décorporer. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230928-2023120-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : 25. ACQUISITION DE BOUTS DE TROTTOIRS

16-10-2023
MAYRÉ DE MERVILLE
12060
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - LILLE

L'assemblée invitée à l'unanimité autorise :

- l'acquisition des parcelles au prix de 15 €/m² auprès de propriétaires ci-dessus référencés, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune ;
- l'imputation des dépenses au budget communal ;
- le classement dans le domaine public communal de ces parcelles ;
- l'autorisation par Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs d'acquisitions et tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Delphine BOULENGER

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché 7 jours au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.